



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
FORMATION CODES ET NORMES NUCLEAIRES
QUALINUC 2012
CHALON-SUR-SAONE – FRANCE**



**POUR VOUS INSCRIRE, MERCI DE RETOURNER CE FORMULAIRE
PAR FAX : +33 (0)3 85 42 36 91
PAR EMAIL À CONTACT@INUCLEAR-ACADEMY.COM**

A l'issue de votre envoi, vous recevrez un accusé de réception par mail

SELECTIONNEZ VOTRE SESSION

Cochez la case correspondante à votre sélection

- QUALINUC04, FEVRIER SEMAINE RCC-M DU 20/02/2012 AU 24/02/2012
- QUALINUC05, AVRIL SEMAINE ASME DU 16/04/2012 AU 20/04/2012 / SEMAINE RCC-M DU 23/04/2012 AU 27/04/2012
- QUALINUC06, JUIN/JUILLET SEMAINE RCC-M DU 02/07/2012 AU 06/07/2012
- QUALINUC07, NOVEMBRE SEMAINE ASME DU 12/11/2012 AU 16/11/2012 / SEMAINE RCC-M DU 19/11/2012 AU 23/11/2012

SELECTIONNEZ VOS MODULES

Cochez les cases correspondantes à votre sélection et calculez le montant de vos frais

		MODULES ASME			MODULES RCC-M		
MODULE 1	Jour 1 9h -12h	Contexte réglementaire aux USA et au Canada (0,5j)	300 €	Jour 1 9h-17h Jour 2 9h-12h	Introduction du code RCC-M (1,5j)	900 €	
MODULE 2	Jour 2 9h-17h Jour 3 9h-17h	Introduction à l'ASME B&PV code section VIII-1 (2j)	1 200 €	Jour 3 9h -17h	Matériaux et Approvisionnement (1j)	600 €	
MODULE 3	Jour 4 9h-17h	Introduction à l'ASME B&PV code section III (1j)	600 €	Jour 4 9h -17h	Conception et Dimensionnement (1j)	600 €	
MODULE 4	Jour 1 14h-17h	ASME B&PV code section IX (soudage) (½j)	300 €	Jour 5 9h -17 h	Soudage et Fabrication (1j)	600 €	
MODULE 5	Jour 5 9h-17h	Applications (1j)	600 €	Jour 2 14h -17h	Qualité, Inspection et Méthode de Contrôle (½j)	300 €	
TOTAL ASME (TOTAL I)			€	TOTAL RCC-M (TOTAL II)			€
TOTAL (I+II)						€	

Détails de l'offre

Le prix de la formation inclut les frais de cours, le déjeuner par journée complète de formation et 2 pauses café par journée de formation.

Remarque : les modules de formation sur le code RCC-M sont labellisés par l'AFCEM (Association Française pour les règles de Conception et de Construction et de surveillance en exploitation des matériels des chaudières électronucléaires). A l'issue de la formation, l'AFCEM remet un certificat de suivi de session après paiement de 30€ / jour d'animation / participant. Ce coût est compris dans notre prestation.

Lieu de formation : Chalon-sur-Saône

COORDONNEES DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise _____

Activité principale de l'entreprise _____

Tel . _____ Fax _____ Site web _____

Adresse de facturation _____ B.P _____ Code Postal _____ Ville _____

Signature *ce contrat n'est pas valide sans signature* _____

COORDONNEES DU PARTICIPANT

Prénom _____ Nom _____ Mme / M.
Fonction _____ E-mail _____
Tel. (Ligne directe) _____ Portable _____
Nationalité _____ Date de naissance _____ Lieu de naissance _____

FACTURATION

Nous gérons nous-mêmes notre budget formation	Nous avons pris bonne note de la non-imputabilité de cette action de formation
L'OPCA ci-dessous gère notre budget de formation. Nous avons obtenu l'accord préalable. (copie jointe). Adresse et contact de l'OPCA _____ _____ _____ _____	Cette action s'inscrit dans le parcours de formation global du stagiaire. Nous vous demandons d'établir une convention de formation professionnelle continue

MODE DE REGLEMENT

PAR CHEQUE BANCAIRE ETABLI A L'ORDRE DE L'ECOLE INTERNATIONALE DU NUCLEAIRE

PAR VIREMENT BANCAIRE

Vous recevrez une confirmation de votre participation une fois que le paiement aura été enregistré.

COORDONNEES BANCAIRES (EUR)

Nom: INTERNATIONAL NUCLEAR ACADEMY
Adresse: Media Pole, 1 avenue de Verdun
BP 60190,
71105 CHALON SUR SAONE Cedex - France
Banque: CAISSE D'EPARGNE

Adresse de l'agence bancaire: Rue de Belfort,
71103 CHALON SUR SAONE Cedex - France
International Bank Account Number (IBAN):
FR76 1213 5003 0008 8001 7202 269
SWIFT No: BIC: C E P A F R P P 2 1 3

1. Dans l'éventualité d'un règlement en devises, le participant prend à sa charge les frais bancaires et autres frais afférents. Les frais sont nets d'impôts et taxes.
2. Merci d'effectuer le règlement dans les 5 jours ouvrés suivant l'envoi du formulaire d'inscription. Une fois le règlement enregistré, la facture sera envoyée à l'entreprise.
3. Toute annulation de la part d'un participant devra être effectuée par fax (03 35 42 36 91) dans un délai de 10 jours ouvrés avant le début de la session. Les frais de session seront remboursés à hauteur de 30%. Passez ce délai, aucun remboursement ne pourra être effectué. Les frais de virement seront à la charge de l'entreprise participante. Toutefois, l'entreprise est libre de faire bénéficier la session sélectionnée à un autre représentant de son entreprise en envoyant les coordonnées du participant 10 jours auparavant (pour les autorités locales de contrôles)
4. Une fois le présent formulaire enregistré, de plus amples renseignements seront demandés afin de soumettre votre candidature aux autorités locales de contrôles et aux entreprises visités pour des raisons de sécurité. Nous ne serons pas tenus responsables si votre candidature est refusée par une entreprise ou par les autorités locales.